Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> ***Pôle de Buchy*** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juin 2025

Nombre de Conseillers : ***84***

En exercice : ***84***

Titulaires présents : ***46***

Suppléants présents : **5**

Pouvoirs : ***10***

Nombre de votants ***: 61***

Numéro
2025-06-11-061

Point de l'ordre du jour
7

Objet
Protection de l'Environnement – Déchets – Modification du règlement des déchetteries

Date de convocation
06 Juin 2025

Affichage de la convocation
06 Juin 2025

Rapporteur
Monsieur CARPENTIER

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 juin à 18 heures, se sont réunis à la salle « Boval » du Bocasse sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Fabrice GAMELIN** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Titulaires présents :
M. FOUCAULT Yves, M. VALLEE Serge, M. NAVE Alain, , M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, Mme DURAME Delphine, M. GUTIERREZ Denis, M. VINCENT Philippe, Mme COOL Frédérique, M. ALIX Dominique, M. CAJOT Norbert, Mme THIERRY Nathalie, M. DEHAIS Jean-Jacques, M. GAMELIN Fabrice, M. LELOUARD Patrick, M. GUEVILLE Roland, Mme DOUILLET Jasmine, M. LEMETAIS Dany, Mme BAILLEUX Colette, M. OCTAU Nicolas, Mme LECAUDE Fabienne, M. POYEN Jean-Luc, M. LEGER Bruno, M. BERTRAM Xavier, M. PETIT Jacques, M. GOSSE Emmanuel, Mme LAMBARD Stéphanie, M. MARMORAT Philippe, M. TAILLEUR Romain, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, M. HERBET Éric, Mme FAKIR Valérie, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. DUPRESSOIR Jean-Paul, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. NIEL Jacques, Mme BASTIEGE Brigitte, M. NION Patrice.

Suppléants présents :
M. Eric CHIVOT, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. VALLEE Philippe, Mme Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN, Mme SCHOEGEL Christelle.

Membres excusés et représentés par pouvoir :
M. de LAMAZE Edouard a donné pouvoir à Mme THIERRY Nathalie,
Mme STIENNE Sylvie a donné pouvoir à M. VINCENT Philippe,
M. CHAUVET Patrick a donné pouvoir à M. LEGER Bruno,
M. CORDIER Julien, a donné pouvoir à Mme DURAME Delphine,
M. HOUEL Dominique a donné pouvoir M. NION Patrice,
M. RENARD Guillaume a donné pouvoir à M. GOSSE Emmanuel,
M. BRUNET Bernard a donné pouvoir à M. NIEL Jacques,
Mme CLABAUT Anne-Sophie a donné pouvoir à M. MARMORAT Philippe,
M. BONHOMME Patrice a donné pouvoir à M. TAILLEUR Romain,
M. LOISEL Yves a donné pouvoir à M. HERBET Éric,

Membre absents excusés :
Mme FOURNEAUX Béatrice, M. SOLER Laurent, M. BOUCHER Bruno, M. TIHI Frédéric, Mme VERHAEGHE Fabienne M. LEBOUCHER Denis, Mme BOURGUIGNON Sandrine, M. DU MESNIL François-Régis, M. GRENTE Manuel, M. BLOT Philippe, M. BERTRAND Jean-Pierre, M. VALLÉE Patrick, M. EDDE Jean-Marie, M. VANDERPERT Thierry, M. SAILLARD Lionel, M. POISSANT Christian, Mme AUTIN Christèle, Mme DUCHESNE Stéphanie, M. LANGLOIS Thierry, M. SAGOT Pascal, M. ROLLINI André, Mme LEROY-TESTU Gladys, M. AVENEL Éric, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, DUPUIS François. M. OTERO Fabrice, M. MOLMY Georges.

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20250611-2025-06-11-061-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président en charge de la protection de l'environnement qui rappelle que les règlements des déchetteries communautaires doivent être modifiés pour une harmonisation de certaines pratiques afin de simplifier le paramétrage du futur système de contrôle d'accès. Les points à harmoniser concernent :

- La limite de quantité de déchets acceptée par usager ;
- L'accueil des professionnels sur les déchetteries de Buchy et Bosc-le-Hard ;
- La suppression des limites de volumes pour les néons, peintures, batteries, produits chimiques.

Suite à la réflexion de la commission technique, spéciale « déchets » du 22 Avril sur le sujet, il est proposé au Conseil Communautaire d'apporter les modifications suivantes :

- Sur les déchetteries de Buchy et Bosc-le-Hard : autoriser l'accueil des professionnels en semaine uniquement (accueil des professionnels interdit le samedi), pour mémoire les professionnels ne sont pas acceptés sur la déchetterie de Montville ;
- Autoriser le dépôt des déchets verts par les professionnels à Buchy et Bosc-le-Hard sous condition de facturation (tarifs actuels conservés) ;
- Limiter les apports de déchets à $2m^3$ par jour pour les gravats, déchets incinérables et non incinérables, déchets verts, ferraille, mobilier et supprimer les limites de dépôts annuelles et la facturation associée ;
- Supprimer la limite des volumes sur la déchetterie de Buchy pour les néons, peintures, batteries, produits chimiques.

Les règlements modifiés des déchetteries de Bosc-le-Hard, Buchy et Montville sont présentés en annexe.

Vu :

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-39 ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin issue de la fusion des communautés de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville, et intégration des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 ;
- ✓ L'exposé ci-dessus ;
- ✓ Les règlements de déchetteries en date du 20 janvier 2021 modifiés pour les déchetteries de Bosc-le-Hard, Buchy et Montville présentés *en annexe* ;
- ✓ Le remplacement du système de contrôle d'accès des déchetteries en cours ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de valider la mise en application des nouveaux règlements des déchetteries.

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	61
Suffrages exprimés	61
Abstention – Refus de prendre part au vote, …	0
Majorité Absolue	31
Votes pour	61
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,

Le Président de la Communauté,

COMMUNAUTE DE COMMUNES Inter-Caux-Vexin
Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

Éric HERBET

Le Secrétaire de séance

Fabrice GAMELIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20250611-2025-06-11-061-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025